



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté

Égalité

Fraternité

SG/DRH/SDRF/BRPP

Section préparation

aux concours et

examens

professionnels

PRÉPARATION EN PRÉSENTIEL

« Aide à la constitution du dossier RAEP »

pour l'examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'État

(APAE)

Session 2020

Notice d'information à l'attention des stagiaires

INFORMATIONS & MESURES SANITAIRES :

Vous devez vous munir de masques, de solution hydroalcoolique et de votre matériel. Le port du masque est obligatoire dans les espaces collectifs. La distanciation sociale doit être respectée. Le lavage des mains ou l'usage de solution hydroalcoolique est indispensable avant et après l'usage d'équipements collectifs.

1 – OBJECTIF :

L'objectif de cette formation est de renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve d'admission, consistant en un entretien avec le jury s'appuyant sur un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle.

2 – PRE-REQUIS:

Pour vous inscrire, vous devez :

- ✓ Avoir suivi la formation en ligne, composée du module RAEP accessible depuis l'intranet ou internet sur la plate-forme FOR-MI du ministère de l'intérieur. Ce module aide à comprendre les objectifs du dossier RAEP et permet de travailler à la constitution de votre propre dossier. **C'est un pré-requis obligatoire pour participer à la formation en présentiel ;**
- ✓ Avoir préparé un projet de dossier RAEP qui servira de base de travail à la journée en présentiel.

Pour suivre cette formation, vous devez copier-coller dans leur navigateur le lien ci-dessous :

<https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>

L'ouverture d'un compte FORMI est nécessaire pour y accéder. Pour cela, il convient que les nouveaux utilisateurs consultent le guide de connexion à FORMI disponible sur l'intranet DRH à la rubrique recrutement et formation – offre de formation : <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/recrutement-et-formation/l-offre-de-formation>.

Les candidats d'ores et déjà inscrits à la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe créés lors de leur première inscription.

3 – INSCRIPTION

Vous devez compléter le bulletin d'inscription (dactylographié), et le faire viser par votre supérieur hiérarchique et par votre animateur ou correspondant de formation.

Une fois visé, il convient de le transmettre à votre animateur ou correspondant de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.

4 – CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

La formation en présentiel d'une journée est destinée à compléter le module en ligne. Elle permet de répondre aux questions de fond sur la constitution du dossier. En aucun cas le formateur n'a vocation à rédiger le dossier d'un candidat.

5 – FINANCEMENT

La sous-direction du recrutement et de la formation ne prend pas en charge les frais éventuels liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des préparants. **Les demandes de remboursement devront être faites auprès de l'administration d'origine de chaque candidat.**

En ce qui concerne la prise en charge financière des agents du périmètre police, il conviendra d'aviser impérativement la **DFPATS** à l'adresse suivante :

dcrfpn-sddc-prepaconcours@interieur.gouv.fr

Un restaurant administratif de la Fondation Jean Moulin est à la disposition des préparants au CNF (règlement par chèque, espèce ou CB), les agents d'administration centrale peuvent utiliser leur badge de restauration sur le site.